

# Règlement d'Ecolline

**Ce règlement devra être lu et signé par les parents pour indiquer qu'ils en acceptent l'application.**

## 1. Engagement et inscription à Ecolline :

**Notre processus d'inscription permet à chacune des parties de prendre l'entière mesure de son engagement :**

- ✓ Se rencontrer : Nous vous invitons à remplir la fiche de renseignements et à nous la transmettre par mail à [ecolline@riseup.net](mailto:ecolline@riseup.net). Nous conviendrons ensemble d'une rencontre dans nos locaux hors temps scolaire. Ce sera l'occasion d'échanger sur votre projet et de répondre à l'ensemble de vos questions. Nous vous invitons à découvrir les écoles démocratiques et leur fonctionnement via notre site ou d'autres ressources sur internet.
- ✓ Se laisser le temps : Suite à notre rencontre, nous vous laissons prendre tout le temps nécessaire pour prendre votre décision.
- ✓ Compléter le dossier d'inscription et nous transmettre les documents nécessaires.
- ✓ Période d'essai : Votre enfant passe 8 jours (8 demi-journée pour les mi-temps) à Ecolline pour découvrir notre fonctionnement.
- ✓ Valider l'inscription : A la fin de la période d'essai, si votre enfant et le groupe sont d'accord, il poursuit l'aventure.

**Chouette, votre inscription est validée ! Vous vous engagez donc pour une année ferme à Ecolline (de septembre à juin).**

## 2. Pédagogie et coopération :

**Ecolline donne sa pleine mesure lorsque les enfants sont accompagnés à la maison d'une manière cohérente avec ce qui est proposé à l'école.**

Les parents sont invités à participer aux ateliers proposés par l'association Ecolline (hors temps scolaire) qui permettent une parentalité positive et un accompagnement respectueux des enfants et présentant les petits trucs à faire à la maison pour aider l'enfant à devenir autonome et à bien grandir ! **Des ressources sont également disponibles sur le site internet (vidéo, articles, ...) et dans la bibliothèque de l'école (livres et magazines en prêt ou à consulter sur place).**

**Au début de la scolarisation des enfants une période d'essai de deux semaines est prévue pour vérifier l'adhésion au projet et au fonctionnement de l'école. S'en suivra un entretien de validation de l'inscription de l'enfant avec un engagement ferme pour l'année.**

### 3. Ecole démocratique et règles de vie :

Dans une école démocratique, le conseil d'école, donc les enfants et les adultes accompagnants, décident des règles de vie de l'école. De nouvelles règles peuvent donc être définies tout au long de l'année. Elles sont regroupées dans le document intitulé "règles de vie de l'école" et seront à signer et respecter comme le présent règlement.

### 4. Évaluation des acquis :

*Il n'y a pas d'évaluation formelle mais l'enfant sera accompagné dans son auto-évaluation à travers ses activités quotidiennes et en relation avec le socle commun de compétences.*

**L'équipe pédagogique organise 3 entretiens obligatoires avec les familles pour échanger sur l'évolution de l'enfant.** Ces entretiens se dérouleront à la rentrée, au milieu de l'année scolaire et en fin d'année. Les parents peuvent à leur initiative prendre rendez-vous avec le référent de leur enfant pour faire le point. Ils sont invités à signaler tout changement d'attitude à la maison ou difficultés passagères même minimales pour une meilleure prise en compte au sein de l'école.

### 5. Engagement des parents :

Ecolline est une école accessible à tous, il donc impératif que chaque famille s'engage à apporter son soutien et son aide à ce projet. Cette aide est précieuse et peut prendre plusieurs formes. **Nous organisons 3 réunions obligatoires (sur l'année) de transmission d'informations pour suivre et décider de l'évolution du projet.**

Lors de l'inscription de votre enfant, **nous vous demandons de rejoindre une commission afin de participer à la construction et à la vie de l'école.** L'investissement personnel implique de participer à des réunions nécessaires au bon fonctionnement de la commission, si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas vous investir, une contribution financière pourra vous être demandé. Ces commissions ont pour but d'améliorer l'école, mais ce temps ne représente que 3 ou 4 réunions sur l'année :

- \* Commission Finances,
- \* Commission Soins du lieu,
- \* Commission Soins du groupe – Formations et ateliers,
- \* Commission Communication.

L'aide des parents est également nécessaire sur le **temps du repas** (11h30 à 13h30). Un tableau d'inscription est affiché à l'école.

**L'entretien des locaux** est effectué par les familles en suivant un roulement (envoyé par mail, collé dans le cahier de liaison et affiché à l'école).

6. Frais de scolarité :

**Vos frais de scolarité sont définis et sont dû suivant les termes de votre contrat d'engagement (cf. contrat d'accueil).**

En cas de difficultés financières, prenez rapidement contact avec le Comité cœur pour échelonner les scolarités dues ou trouver des solutions alternatives. En cas de non respect des engagements pris, l'école ne pourra plus être en mesure d'accueillir votre enfant et vous en informera par écrit.

7. Départ d'Ecolline :

La famille peut être amenée, **en cas de force majeure** (déménagement avec éloignement important, mutation professionnelle, ...) à mettre fin à la scolarité de son enfant dans l'établissement Ecolline. Un justificatif vous sera demandé et vous vous engagez à honorer le préavis de 2 mois (tout mois commencé est dû). Si l'enfant poursuit à l'école pendant le préavis, l'équipe pédagogique et la famille prépareront le départ et la continuité de la scolarité de l'enfant.

8. Calendrier scolaire :

Il est remis à chaque rentrée aux familles et consultable sur le site Internet de l'école. Les vacances scolaires seront proches des vacances scolaires de l'Éducation Nationale avec des modifications pour les vacances de Noël (3 semaines) et d'Été. Nous porterons à votre connaissance les dates de changement d'horaires hiver/été ou été/hiver.

9. Horaires du temps scolaire :

L'école est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire :

- En hiver (de la rentrée des vacances de la Toussaint aux vacances de Pâques) : 9h-10h à 15h30-16h30 avec une plage de restauration de 11h30 à 13h30.
- En été (automne et printemps) : 8h30-9h30 à 16h30-17h30 avec une plage de restauration de 11h30 à 13h30

Nous vous remercions de prévenir l'école en cas de retard, absences ou autres évènements.

*Nous sommes en cours de recherches pour mettre en place du périscolaire. Cependant cette démarche ne se fera pas sans les parents.*

10. Correspondance avec la famille :

Pour les petits mots de tous les jours, le carnet de liaison sert de canal d'informations entre l'école et la famille. Vous pouvez y inscrire des messages pour les adultes référents lorsque la communication orale ne suffit pas.

**La communication se fait aussi par affichage, pensez à lire les panneaux prévus à cet effet. Vous recevrez également par mail des informations pratiques (à lire et à conserver).**

11. Présence des parents sur le temps scolaire :

En début d'année, les parents peuvent accompagner leurs enfants sur le temps scolaire pour faciliter l'intégration de leur enfant. Le parent a alors un rôle d'accompagnement de son propre enfant. Il doit se conformer aux indications de l'adulte référent afin de garantir le respect du projet pédagogique.

**En cours d'année, la présence des parents à l'école sera toujours à discuter avec l'équipe pédagogique afin d'en définir les modalités.**

Cela pourra être en réponse à une demande de l'enfant, une proposition d'atelier ou bien une proposition d'accompagnement à la journée.

12. Fournitures :

Les fournitures sont achetées en commun par l'école et **vous versez en échange une contribution fixe annuelle par enfant incluant aussi les frais d'inscription.**

13. Absences :

Les parents des enfants absents doivent le signaler au plus vite (mail ou répondeur téléphonique). Les absences des enfants sont consignées à l'école dans un registre.

Tout enfant fiévreux ou contagieux est gardé à domicile sans exception. En cas de dégradation de l'état de l'enfant au cours de la journée, vous acceptez de venir le chercher rapidement sur demande.

14. Objets personnels :

Tout ce qui est nécessaire aux apprentissages et aux jeux sera disponible à l'école.

Les enfants peuvent apporter des livres, des objets d'étude, des jeux. Il devra être établi avec l'enfant s'il s'agit d'un objet qu'il souhaite mettre à disposition des autres enfants ou pas. Les objets personnels seront à ranger dans les casiers individuels après leur utilisation.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte d'objet personnel (bijou, jeu...) par l'enfant.

Les objets et les vêtements trouvés sont regroupés à l'entrée, merci de regarder régulièrement.

15. Soin et entretien :

Les enfants apprennent à prendre soin du matériel mis à disposition. Ils participent à l'entretien des locaux (balayage, rangement...).

Étant donné le cadre associatif de l'école, toute dégradation (involontaire ou non) devra être prise en charge par la famille selon les modalités demandées (réparé si possible et remplacé à l'identique dans le cas contraire...).

Les adultes référents délivrent des certifications aux enfants après vérification

de leur capacité à utiliser correctement le matériel particulièrement fragile ou “à risque” (ordinateur, piano, cuisinière...).

**Les frères et sœurs non inscrits à Ecolline sont sous la responsabilité des parents.**

**Chaque famille participe à la vie de l'école et s'engage à effectuer le ménage de la classe (3-4 fois par an, comptez 2 bonnes heures).** En cas d'impossibilité, et pour le bien-être des enfants, il est impératif de nous prévenir au plus tôt pour réorganiser le planning, notez également qu'une contribution financière de 50€ par ménage non fait vous sera demandée.

#### 16. Tenue :

Pour le confort, les enfants peuvent porter en classe une paire de chaussons qui restera sur place (sauf lavage pendant les vacances).

Une paire de bottes (à laisser à l'école) sera utilisée pour les activités extérieures « plus salissantes ».

Les enfants pourront porter un tablier (fourni par l'école) pour protéger leurs vêtements (rappelons que la manipulation fréquente peut entraîner des dommages collatéraux...). Celui-ci sera nettoyé en commun entre toutes les familles chaque fin de semaine selon le planning de ménage.

Merci de prévoir un change complet dans un sac de rechange au nom de l'enfant (pensez à récupérer le soir même les vêtements salis et rappez un nouveau change dès le lendemain).

Les vêtements pratiques seront privilégiés pour que les enfants puissent les enfiler seuls.

Nous ne pouvons garantir que les vêtements ne soient pas salis ou abimés au cours des jeux et activités.

Les enfants ayant des poux doivent être traités. Merci de le signaler immédiatement. En cas d'importante infestation, l'enfant ne sera pas accepté ou renvoyé chez lui. Nous vous remercions de «jouer le jeu» pour limiter la propagation de ces parasites !

#### 17. Comportements :

**Les conflits seront accompagnés et gérés par la parole (entre enfants ou avec médiation de l'adulte).**

Il est important également que les adultes soient courtois afin de transmettre un message identique. Les grossièretés et les coups ne sont pas admis ni pour les enfants ni pour les adultes.

#### 18. Assurance et responsabilité :

Les familles fournissent dès la rentrée scolaire une attestation d'assurance pour la responsabilité civile couvrant les éventuels dommages envers d'autres personnes ainsi que la garantie individuelle corporelle accident.

Dès la sortie de l'enceinte de l'école aux horaires normaux et en dehors des heures d'école ou de garderie (même dans l'école), les parents sont les seuls responsables des enfants et l'école est déchargée de toute responsabilité.

**Le projet pédagogique de l'école présente un choix bien particulier concernant les prises de risques des enfants.** En effet l'adulte accompagnant porte un à priori de confiance dans les capacités de l'enfant à gérer ses prises de risques (monter aux arbres, utiliser un couteau, utiliser la cuisinière...). C'est une garantie d'autonomie et de responsabilisation pour l'enfant. L'adulte accompagnant reste cependant vigilant, accompagne l'enfant de façon progressive quand c'est nécessaire et écoute ses propres ressentis dans toutes ces situations.

19. Repas :

Les enfants qui restent sur place pendant le temps du déjeuner consomment le repas apporté le matin dans un contenant adapté (thermos, boîte...). Les parents dégagent l'école de toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire par le repas fourni par eux-mêmes.

**Merci de signaler impérativement toutes allergies et intolérances car les enfants échangent spontanément une partie de leurs repas.**

20. Stationnement :

Il est demandé aux familles de respecter les abords extérieurs de l'école et de se stationner convenablement en tenant compte de la présence des enfants petits dont la taille ne permet pas une grande visibilité.

Aucun véhicule ne devra franchir l'enceinte de l'école même si le portail est ouvert. Le stationnement est également interdit dans l'Impasse des Ecoles (à l'arrière du bâtiment).

Nous vous rappelons que les places de stationnement devant l'école sont en zone bleue et soumises au code de la route (disque de stationnement et temps limité).

21. Médication :

Actuellement les soins se font au cas par cas, en accord avec les parents.

22. Avertissement :

**Il est toujours désagréable pour la direction de l'école de devoir signaler à une famille qu'elle ne respecte pas un ou plusieurs points du présent règlement. Chacun aura donc à cœur de le respecter spontanément. En cas de nécessité, le Comité Cœur convoquera les parents pour les alerter.** Enfin, en cas de récidive, une demande écrite non suivie d'effet pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'école.

Signature des 2 parents (ou responsables légaux) précédée de « lu et approuvé » :